



## Caisse des écoles



Rappel sur le fonctionnement de la **Caisse des Ecoles** et but de l'organisation de la **Kermesse**.

La Caisse des Ecoles est un organisme rattaché à la Commune et financé par une subvention communale pour permettre son fonctionnement. Elle est représentée par le Maire, Président, un représentant du Préfet, deux membres élus du Conseil Municipal et un minimum à trois maximum membres élus par les cotisants de la Caisse des Ecoles.

La Caisse des Ecoles sert à financer les fournitures scolaires, les coopératives des écoles maternelle et élémentaire, les livres, jouets et friandises de Noël, les transports en car des diverses sorties, participer à des activités à caractère culturel, sportif, éducatif et préfinancer la kermesse.

La kermesse est un plus qui vient aider la Caisse des Ecoles. Son profit est reversé en totalité à la Caisse des Ecoles. Elle sert à financer en partie chaque année un séjour en classe de découverte proposé et organisé avec les Enseignants. La kermesse qui a eu lieu en 2016 permet donc de financer en partie le séjour en classe découverte cette année des élèves de CM1/CM2. La kermesse 2017 aidera à financer le séjour classe découverte 2018.

Afin d'assurer la kermesse 2017, **nous demandons donc, comme chaque année, l'aide des Associations, des parents d'élèves et des enseignants pour tenir et animer les nombreux stands**. Sans la participation active des parents pour aider les membres de la Caisse des Ecoles et les Associations à assurer cette journée dédiée aux enfants, la kermesse ne peut se dérouler dans de bonnes conditions.

**IMPORTANT : ELECTION 26 NOVEMBRE 2016 CAISSE DES ECOLES** de Belloy-en-France [Enfant, Enfants, Personnes ...]

La Caisse des écoles est un établissement public, communal. Les décisions concernant les affaires de la Caisse des Ecoles relèvent du COMITE, présidé par le Maire. Pour fonctionner, il bénéficie des cotisations de ses adhérents ainsi que d'une subvention communale. Sa composition est renouvelée tous les trois ans par ses adhérents. Elle est constituée :

- du Maire, Président,
- de deux représentants du Conseil Municipal,
- de trois membres adhérents élus,
- d'un délégué du Préfet,
- de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription.
- Les directeurs/directrices des deux écoles sont invités.

**Missions du COMITE de la CAISSE DES ECOLES**

- Permet l'acquisition de fournitures scolaires.
- Participation au financement d'une classe de découverte.
- Achat de petit matériel nécessaire au bon fonctionnement des écoles.
- Financement des sorties et diverses activités (piscine...)
- Achat jouets, livres et friandises pour Noël.
- Organisation de la kermesse annuelle.

## **Il a besoin de votre soutien, de vos dons et de votre adhésion !**

Adhérez au COMITE de la CAISSE des ECOLES de Belloy-en-France !

Le Comité est ouvert à tous. Il n'est absolument pas nécessaire d'être parent ou d'avoir des enfants scolarisés dans les écoles.

Comment adhérer ?

En remplissant le bulletin d'adhésion téléchargeable par ce lien et en le déposant sous enveloppe, en mairie avant le 15 OCTOBRE 2016 pour l'élection qui aura lieu le SAMEDI 26 NOVEMBRE 2016 à l'Espace Saint-Georges de 9 heures à 11 heures 30 afin de nommer les 3 membres adhérents au sein du Comité de la Caisse des Ecoles

Les chèques devront être libellés à l'ordre du trésor public.

Le montant de l'adhésion est laissé à l'appréciation de chacun mais le minimum est de 2 €.

Nota bene : les adhésions de juin 2016, lors de la kermesse, sont prises en compte.

Dans l'attente du plaisir de nous rencontrer, croyez à nos cordiales salutations.

La Caisse des Ecoles.

---